

00000953

DECISION N° 0000953 DD/MINFI/DGI/DAG/SDBM/SD DU 11 AOUT 2025
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DE
L'IMMEUBLE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS A YAOUNDE.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la constitution ;

Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025

Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le Décret n° 2018/0998/PM du 21 janvier 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation de projets d'investissements publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics ;

Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 001/CAB/PM du 19 juin 2012 précisant les modalités de passation de contrôle et d'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu la décision n° 000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de président des commissions interministérielles auprès de certains départements ministériels ;

Considérant l'Avis d'appel d'offres N° 00009/AOIO/MINFI/CIPM du 14 mai 2025 pour les travaux de maintenance de l'immeuble de la Direction Générale des Impôts à Yaoundé.

Considérant la proposition d'attribution N° 000130/MINFI/SG/CIPM/SEC du 24 juillet 2025 signée de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés placé auprès du Ministère des Finances.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : NEW DESIGN BUILTSIIINE, BP : 30320 Yaoundé est attributaire du marché relatif à l'appel d'offres international susmentionné pour les travaux de maintenance de l'immeuble de la Direction Générale des Impôts à Yaoundé pour le montant et délai d'exécution ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (F CFA)	MONTANT TTC (F CFA)	DELAI D'EXECUTION
La Société NEW DESIGN BUILTSIIINE BP : 30320 Yaoundé	207 879 775 (Deux cent sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quinze)	247 896 631 (Deux cent quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-seize mille six cent trente un)	Douze (12) Mois

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Ministre des Finances

Ampliations :
-MINFI/SG/
-CIPM/MINFI/
-DGI/MINFI :
-ARMP.



Louis Paul MOTAZE